

Commission de Compétitions

Séance du 04 Avril 2018 PV N° 022

Présents MM : TARMOUNE Moussa - HANCHI Driss - DEKICHE Ali

*** Désignation de la 20,21 et 23 éme journée.**

*** Homologation de la 16,17 et 19 éme journée.**

*** Résultats de la 18,19 et 21 éme journée.**

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 23 EME JOURNEE DIVISION

HONNEUR

SAMEDI 14 AVRIL 2018

LIEU	RENCONTRE	HEUR	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
HASSI MESSAOUD	IRHM/NRBHBA	13H00			
AIN BAIDA	CSCAG/CSM'N	13H00			
EL HADJIRA	MBH/NRAO	13H00			
TEMACINE	CSBT/NRMK	13H00			
OUARGLA APC	NRBO/IRBH	15H00			
N'GOUSSA	ICB/JSHM	13H00			
TEBESBEST	CRBS/ESS	13H00			

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 21 EME JOURNEE DIVISION PRE-HONNEUR »A »

VENDREDI 13 AVRIL 2018

LIEU	RENCONTR E	HEUR	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
TOUGGOURT 10.000	SMBT/E5J	10H30			
EL HADJIRA	IRBEA/AHMD	11H00			
MEGGARINE	USH/AKT	15H00			
HASSI MESSAOUD	OHMD/EJT		ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE

SAMEDI 14 AVRIL 2018

LIEU	RENCONTR E	HEUR	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
TOUGGOURT 10.000	EST/NRAN	10H00			

EXEMPT / J.S.K.T

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 20 EME JOURNEE DIVISION PRE-HONNEUR »B »

VENDREDI 13 AVRIL 2018

LIEU	RENCONTR E	HEUR	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
OUARGLA APC	EFBAO/CMC	15H00			
AIN BAIDA	OSB/NRWO	15H00			
ROUISSAT APC	MOC/PHMD	10H30			

OUARGLA APC	CHBA/RBB	10H30			
OUARGLA APC	CRSBS/SHMD		ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE

EXEMPT / R.C.O

HOMOLOGATION DE LA 20 EME JOURNEE HONNEUR

JSHM/IRHM	02/00	IRBH/CSCAG	01/04
NRMK/NRAO	01/01	NRBHBA/CSM	00/00
ESS/CSBT	02/00	CRBS/NRBO	00/03
ICB/MBH	01/03		

HOMOLOGATION DE LA 18 EME JOURNEE PRE-HONNEUR « A »

OHMD/NRAN	00/03	JSKT/EST	01/00
IRBEA/USH	01/00	E5J/AHMD	03/01
SMBT/AKT	01/00	E.J.T	EXEMPT

HOMOLOGATION DE LA 17 EME JOURNEE PRE-HONNEUR « B »

RBB/CMC	02/03	CHBA/PHMD	00/03 P/P
SHMD/EFBAO	01/00	RCO/MOC	00/03
OSB/CRSBS	03/00	N.R.W.O	EXEMPT

RESULTATS DE LA 21 EME JOURNEE HONNEUR

IRHM/IRBH	02/01	CSCAG/NRMK	05/02
NRAO/NRBHBA	N/J	MBH/CSM	00/02
CSBT/JSHM	01/01	NRBO/ESS	05/00
ICB/CRBS	00/04		

RESULTATS DE LA 19 EME JOURNEE PRE-HONNEUR « A »

EST/OHMD	03/00	EJT/JSKT	00/02
AHMD/AKT	00/01	IRBEA/E5J	01/02
USH/SMBT	01/01	N.R.A.N	EXEMPT

RESULTATS DE LA 18 EME JOURNEE PRE-HONNEUR « B »

SHMD/CHBA	01/02	CRSBS/RCO	00/03
NRWO/CMC	N/J	EFBAO/PHMD	N/J
MOC/OSB	02/01	R.B.B	EXEMPT

TRAITEMENT // AFFAIRE

Affaire n° 020 / Match : EFBAO Ouargla / PHMD Hassi Messaoud (Sen) du 29 Mars 2018

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu (Effectif du Club EFBA Ouargla réduit moins de 11 Joueurs).
- Attendu que l'Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur, stipule que si, au cours d'un match une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de onze (11) joueurs, la rencontre n'aura pas lieu.
- Attendu que le club EFBAO Ouargla, n'a pas justifié cette défection.

En Application de l'Article 57 des Règlements la Commission Décide :
(Phase Retour)

- Match perdu par pénalité à l'équipe de l'EFBAO Ouargla pour en attribuer le gain a l'équipe du PHMD Hassi Messaoud qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'équipe de l'EFBAO Ouargla.
- Cinq Mille Dinars (5.000 DA) d'Amende a l'équipe de l'EFBAO Ouargla.

Affaire n° 021 / Match : NRW Ouargla / CMC Chott (Sen) du 29 Mars 2018

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Ambulance.
- Attendu que l'Article 21 du Règlement du Championnat de Football Amateur, stipule que le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'une ambulance pour toute rencontre de Football
- Attendu que le club du NRW Ouargla, n'a pas justifié cette défection.

En Application de l'Article 21 des Règlements la Commission Décide :
(Phase Retour 1 er Infraction)

- Match perdu par pénalité à l'équipe du NRW Ouargla pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC Chott qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Deux (02) Points a l'équipe du NRW Ouargla.
- Dix Mille Dinars (10.000 DA) d'Amende a l'équipe du NRW Ouargla.

Affaire n° 022 / Match : NRAO Ouargla / NRBHBA Hassi Ben Abdellah (Sen) du 31 Mars 2018

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Vu le Rapport du Club NRAO Ouargla ;
- Vu le Rapport du Club NRBHBA Hassi Ben Abdellah ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Ambulance.
- Attendu que l'Article 21 du Règlement du Championnat de Football Amateur, stipule que le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'une ambulance pour toute rencontre de Football

En Application de l'Article 21 des Règlements la Commission Décide :
(Phase Retour 1 er Infraction)

- Match perdu par pénalité à l'équipe du NRAO Ouargla pour en attribuer le gain a l'équipe du NRBHBA Hassi Ben Abdellah qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Deux (02) Points a l'équipe du NRAO Ouargla.
- Dix Mille Dinars (10.000 DA) d'Amende a l'équipe du NRAO Ouargla.

LA COMMISSION
COMPETITIONS

MOUSSA

TARMOUNE